



Le marché du cannabis en France

Le marché du cannabis en France

L'essentiel de la résine de cannabis consommée en France provient du Maroc. L'herbe est importée en grande partie du nord de l'Europe (Belgique et Pays-Bas) et, dans une moindre mesure, d'Afrique subsaharienne. En 2005, 83 tonnes de résine et 3 tonnes d'herbe ont été interceptées sur le territoire français, chiffres qui placent la France au deuxième rang de l'Union européenne en termes de saisies derrière l'Espagne.

Depuis plusieurs années, le cannabis, quelle que soit la variété, est le premier produit stupéfiant objet de trafic. Il est ainsi en cause dans plus de la moitié des interpellations pour trafic de stupéfiants loin devant l'héroïne, et représente près de neuf saisies sur dix.

Mesurée à l'aune de son usage dans la population, la disponibilité du cannabis apparaît élevée. En 2005, 31 % des 15-64 ans indiquent avoir déjà consommé du cannabis et plus de 43 % de la même tranche d'âge déclarent

s'en être déjà vu proposer au cours de leur vie. Une part non négligeable (23 %) des personnes n'en ayant jamais consommé de leur vie déclare ainsi s'en être déjà vu proposer. Par ailleurs, le cannabis est d'après les Français très accessible puisque près de 60 % des 15 à 64 ans estiment que dans l'hypothèse où ils voudraient en consommer l'obtention du produit serait « facile ». Ce constat n'exclut cependant pas l'existence de difficultés d'accès susceptibles d'être provoquées par des pénuries ponctuelles et localisées consécutives le plus souvent à des démantèlements de réseaux de trafiquants locaux. Cependant, ces difficultés n'altèrent pas le dynamisme global du marché.

Les modalités d'acquisition du cannabis reposent essentiellement sur le don, l'achat et l'autoculture. Interrogés sur leur mode d'approvisionnement, près de six usagers de 15 à 64 ans sur dix répondent qu'ils béné-

ficient ordinairement de dons, un peu plus d'un tiers déclare recourir à l'achat auprès de proches ou de dealers tandis que 5 % disent pratiquer l'autoculture. Cette dernière semble se développer depuis quelques années et concernerait environ 200 000 personnes en France.

Le prix moyen d'un gramme de résine de cannabis en métropole se situe aujourd'hui autour de quatre euros environ. En dix ans, il a baissé de près de 30 %. Celui du gramme d'herbe s'élève à un peu plus de cinq euros soit un prix divisé par deux en dix ans. Le développement de l'autoculture, en accroissant fortement l'offre, contribue à ce phénomène.

Le chiffre d'affaires annuel issu de la vente de cannabis en France est estimé, à partir de données d'enquêtes déclaratives réalisées auprès de consommateurs, à 832 millions d'euros. La plus importante part des dépenses est attribuable aux personnes situées

dans la tranche d'âge des 15-24 ans. Ce chiffre apparaît relativement modeste au regard des sommes engendrées par la vente de produits psychoactifs licites comme l'alcool (14,2 milliards d'euros TTC en 2004) et le tabac (13,7 milliards d'euros TTC et 2,9 milliards d'euros HT).

L'ensemble des dosages effectués par les services répressifs pour mesurer la teneur en produit actif (THC) du cannabis saisi entre 2000 et 2005 montre que les teneurs moyennes annuelles fluctuent autour de la valeur moyenne de 9 % pour les résines et de 7 % pour les herbes. S'agissant des produits collectés en 2005 auprès d'utilisateurs réguliers dans le cadre d'enquêtes *ad hoc*, les teneurs mises en évidence pour la moitié des résines oscillent entre 7 et 12 % et pour la moitié des herbes entre 6 et 14 %. Ces données s'inscrivent dans les moyennes observées dans les autres pays de l'Union européenne.

Provenance et filières de trafic

Michel Gandilhon, Abdalla Toufik, H el ene Martineau

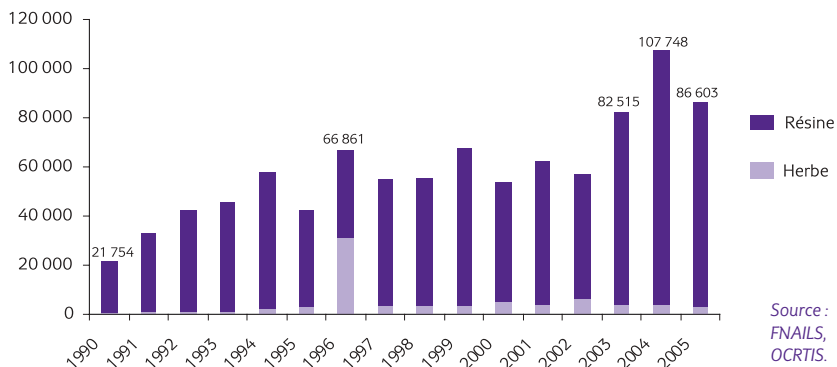
Les sources d'information sur les filières du trafic de cannabis en France sont peu nombreuses. Elles reposent essentiellement sur les donn ees collect ees par l'OCRTIS (Office central de r epression du trafic illicite de stup efiants¹⁰) et les rapports de l'Office contre la drogue et le crime des Nations unies. Ces sources sont essentiellement de nature quantitative.

L'ORIGINE DU CANNABIS DESTIN E AU MARCH  FRAN AIS ET EUROP EN

Les saisies de cannabis en France

L'ann ee 2005, avec pr es de 87 tonnes de cannabis intercept ees, appara t en retrait par rapport   2004, qui avait constitu  une ann ee record avec 108 tonnes

Figure 23 : Saisies de cannabis (herbe et r esine) en France de 1990   2005 (en kg)



10. L'OCRTIS, au sein du minist ere de l'Int erieur, est, en France, l'organisme charg  de la lutte contre le trafic de stup efiants. Chaque ann ee, il produit un rapport qui pr esente un  tat de l'usage et du trafic illicites de produits stup efiants, tel qu'il appara t au regard des interpellations et des saisies effectu ees par l'ensemble des services de police, de douane et de la gendarmerie nationale (rep eres m ethodologiques : FNAILS).

de cannabis saisies [217]. Toutefois, le niveau reste élevé par rapport aux années précédentes (Figure 23).

En termes de saisies, la France se classe au deuxième rang de l'Union européenne mais demeure loin derrière l'Espagne qui, avec 669 tonnes en 2005, se situe même au premier rang mondial pour les saisies de cannabis [217].

En France, la résine est largement majoritaire dans les saisies de cannabis. L'OCRTIS explique la forte baisse des quantités interceptées en 2005 (83,5 tonnes, soit 20 % de moins qu'en 2004) par une diversification des modes de transport et des routes de trafic (voir ci-après) [217]. Plus de 8 affaires sur 10 portent sur des quantités inférieures à 20 g. La baisse des quantités saisies pourrait également s'expliquer par la forte diminution des rendements des cultures de cannabis consécutive à la sécheresse et les succès enregistrés par les autorités marocaines dans la campagne d'éradication [172].

Trois tonnes d'herbe de cannabis ont été retrouvées en 2005 par les forces de l'ordre ; c'est légèrement moins qu'en 2004 ou 2003 (près de 4 tonnes avaient alors été saisies chaque année) et c'est deux fois moins qu'en 2002. En 1996, l'OCRTIS avait

enregistré un niveau exceptionnel de plus de 30 tonnes d'herbe saisie, dont 20,6 en une seule fois au Havre, dans une cargaison provenant des Pays-Bas [216].

En comparaison, les saisies d'huile (1,8 kg en 2005, en 15 opérations) ou de graines (13,6 kg en 232 opérations) sont très rares. De plus en plus de saisies de pieds de cannabis sont effectuées : 1 141 en 2005 pour un total de 54,3 kg (voir l'encadré sur l'autoculture dans le chapitre 7) [217].

L'herbe provient essentiellement du nord de l'Europe

En France, l'approvisionnement du marché en herbe de cannabis est segmenté géographiquement avec la métropole d'un côté et les départements d'outre-mer situés dans les Caraïbes de l'autre.

Les deux sources d'approvisionnement principales de la France métropolitaine en herbe de cannabis, outre la production autochtone, sont les Pays-Bas et la Belgique. En 2005, près de la moitié de la quantité totale d'herbe saisie, dont la provenance a pu être identifiée, vient de ces deux pays.

Figure 24 : Saisies de résine de cannabis en Europe de 2002 à 2005 (en tonnes)

	2002	2003	2004	2005
Espagne	564	668	794	670
France	50	78	103	83
Royaume-Uni	22	50	50	NR
Portugal	7	32	28	26
Italie	29	25	16	23
Pays-Bas	11	33	11	NR
Allemagne	5	9	5	4

Source : FNAILS, OCRTIS pour la France ; données européennes publiées dans [2].

La deuxième grande source de l'herbe saisie en France est représentée par les États producteurs de l'aire caribéenne avec notamment Saint-Vincent, Sainte-Lucie et le Surinam. En 2005, un peu moins de 20 % des saisies proviennent de cette zone et alimentent les marchés guyanais, martiniquais et guadeloupéen. En 2005, la Martinique à elle seule représente près de 23 % des saisies d'herbe effectuées en France [217]. Depuis quelques années, il semble que l'Afrique subsaharienne s'affirme de plus en plus comme un lieu de provenance non négligeable de l'herbe de cannabis saisie avec notamment la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) [172].

La résine provient essentiellement du Maroc

Sur les 83,5 tonnes de résine saisies en France en 2005, 10,5 proviennent directement du Maroc et 61 de l'Espagne [217] et donc indirectement du Maroc, car la situation géographique de la péninsule ibérique en fait un lieu de passage privilégié de la production marocaine.

En 2005, au Maroc, la récolte de cannabis brut est estimée par l'Office contre la drogue et le crime de l'Organisation des Nations unies (ONU) [228] à près de 53 300 tonnes, qui, une fois transformées, correspondent à 1 066 tonnes de résine¹¹. Cette estimation de la

production de résine est à prendre néanmoins avec prudence et paraît sous-estimée.

À lui seul, le Maroc concentre près du tiers de la production mondiale de cette substance et 80 % de la résine fumée en Europe provient du royaume chérifien¹². L'ONU évalue la valeur marchande de la production marocaine du cannabis entre l'achat initial au producteur et la revente au détail au consommateur final, à près de cinq milliards d'euros en 2005¹³. Au cours de ce processus le kilo de résine passe de 300 ou 400 € à 1 500 ou 2 000 €.

Comment le haschisch sort-il du Maroc ?

Les portes de sortie de la résine sont en premier lieu les grands ports du Maroc, notamment Agadir et Casablanca sur la côte atlantique ; Tanger et Nador sur la façade méditerranéenne. Les voies de sortie du haschisch sont nombreuses. Elles vont du navire de commerce porte-conteneurs au canot pneumatique, en passant par le voilier ou le hors-bord. En général, les navires de commerce transportant du cannabis desservent la France par la voie atlantique via les ports de Bordeaux, Nantes et surtout le Havre. La voie méditerranéenne est moins fréquentée en ce qui concerne le passage direct vers la France. Si le port de Marseille est une porte d'entrée non négligeable de la résine de

11. À partir du cannabis brut, les exploitants produisent la poudre de cannabis (chira). Celle-ci est ensuite pressée et chauffée pour former, sans perte de poids, la résine (haschisch). À partir de 100 kg de cannabis brut, les agriculteurs arrivent à extraire en moyenne 2,82 kg de résine.

12. La région du nord du Maroc, où se concentre la culture du cannabis, couvre environ 20 000 km², ce qui représente 2,7 % de la superficie totale du royaume, et 6 % de la population du Maroc. À cheval sur cinq provinces, elle est traversée d'est en ouest par la chaîne montagneuse du Rif.

13. Sur ces cinq milliards, 325 millions d'euros reviennent aux producteurs directs, ce qui représente 0,8 % du PIB marocain.

cannabis sur le territoire français, celle-ci provient d'Alger après avoir été transportée du Maroc en Algérie par voie terrestre. En revanche, la voie méditerranéenne est très fréquentée pour alimenter l'Espagne via les ports d'Almeria, Valence et Barcelone. Une fois importé sur le sol européen, le haschisch est acheminé par voie routière vers les lieux où il fera l'objet d'une revente au détail. Là aussi les modalités peuvent être nombreuses : voiture, camions ou trains. Toutefois, l'écrasante majorité des saisies est réalisée lors d'interventions portant sur des poids lourds. Sur les 83 tonnes saisies en France en 2005, près de 57 l'ont été à bord de camions pour un poids moyen par véhicule d'une tonne et demie [217].

Depuis une dizaine d'années, une nouvelle technique a fait son apparition, celle dite du « *go fast* ». Elle consiste à former un convoi de trois ou cinq véhicules très puissants du type « berline », à bord desquels la marchandise est stockée par paquets dont le poids peut s'échelonner de 500 à 800 kg. Après un bref séjour en Espagne, qui leur ont permis de s'approvisionner en résine auprès de demi-grossistes, les trafiquants remontent vers le territoire français au cours de voyages se déroulant de préférence la nuit. D'après les services de police, cette technique constituerait la principale source d'approvisionnement des zones périurbaines et une composante essentielle de l'économie souterraine¹⁴. Cette technique s'est récemment étendue au transport de la cocaïne.

En 2005, près de cinq tonnes de résine de cannabis destinées au marché français relevant du trafic par « *go fast* » ont été saisies par les forces de police française et espagnole [217].

LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX LOCAUX DE TRAFIC

Depuis plusieurs années, le cannabis, toutes variétés confondues, est le premier produit stupéfiant objet de trafic. Il est ainsi en cause dans plus de la moitié des interpellations pour trafic de stupéfiants (loin devant l'héroïne) [217]. Ces affaires contribuent au démantèlement de réseaux qui dépassent largement le cadre de la France.

La plupart des interpellations pour trafic de cannabis concernent des affaires d'usage-revente et de trafic local. Ainsi, en 2005, 67 % des 12 929 trafiquants interpellés l'ont été dans le cadre d'affaires liées à l'usage-revente, une proportion qui reste stable depuis la fin des années 1990 ; 31 % dans le cadre de trafics locaux et seulement 2 % dans le cadre d'un trafic international, dont le démantèlement reste particulièrement difficile pour les forces de l'ordre. Comme les années précédentes, en 2005, les trafiquants de résine de cannabis sont les plus nombreux (11 293) loin devant les trafiquants d'herbe de cannabis (1 475) et les trafiquants d'huile de cannabis (4). Depuis l'année 2000, la proportion des trafiquants de nationalité française est en légère hausse et s'élève à 87,8 % des trafiquants inter-

14. D'après les Groupes d'intervention régionaux (GIR), le dispositif antitrafic créé en 2002, 5,4 tonnes ont été récupérées depuis quatre ans dans les « banlieues » françaises.

pellés en 2005. Logiquement, la part d'étrangers est plus importante parmi les trafiquants internationaux (65 %) ; elle tombe à respectivement 16 et 10 % pour les trafiquants locaux et les usagers-revendeurs. Le trafic de cannabis, comme pour les autres stupéfiants, est un phénomène essentiellement masculin (plus de 9 trafiquants interpellés sur 10) et touche une population plutôt jeune puisque l'âge moyen se situe aux alentours de 25 ans en 2005 (contre 28 ans pour les trafiquants d'héroïne interpellés et plus de 30 ans pour ceux de cocaïne).

Les modalités d'accès aux marchés de gros de la résine

Près des trois quarts du cannabis revendu en France par les réseaux de trafiquants proviennent de grossistes appartenant au grand banditisme implantés en Espagne (en 2005, 73 % du total des saisies). Les quantités acquises en Espagne le sont le plus souvent auprès de semi-grossistes qui approvisionnent les trafiquants locaux. Généralement, la moitié du prix de la cargaison est réglée sur place, le solde après la revente. Le reste du cannabis saisi en France est acheté directement au Maroc et, dans une moindre mesure, en Belgique et en Algérie.

Typologie des réseaux locaux

Les sources concernant l'organisation concrète du trafic local ou du trafic dit de proximité sont relativement rares. Dans une étude publiée, en 2001, dans le cadre de l'expertise collective menée par l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) [36], une typologie du trafic local a été dressée à partir,

notamment, de données issues de la police (procédures d'interpellations), la justice (actes de procès) et/ou de travaux ethnographiques. Ce travail met en lumière trois grands types de réseaux locaux :

- les réseaux fondés sur la coopération familiale associant les parents, les enfants voire les cousins et s'organisant selon une division du travail bien définie ;
- les réseaux fondés sur une logique « entrepreneuriale », lesquels partagent avec le premier type une organisation reposant sur une certaine division du travail et un objectif de maximisation des profits ;
- les réseaux plus diffus dits de « proximité ». Contrairement aux deux premiers types, ces réseaux ont en général un niveau de structuration relativement faible et leur logique n'est pas – ou pas exclusivement – lucrative. Le regroupement des personnes est fréquemment fondé sur une logique affinitaire dans le cadre d'achats groupés en vue d'obtenir des prix plus attractifs, mais peut s'organiser aussi à partir d'un unique pourvoyeur, « cannabis-culteur » ou « consommateur avisé », faisant circuler le produit la plupart du temps par le biais du don, du troc et plus rarement de la vente.

Ces trois grands types de réseaux ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ainsi, les réseaux fondés sur une coopération familiale fonctionnent, la plupart du temps, selon le modèle d'une petite entreprise. Ici l'organisation familiale et la logique de l'accumulation sont imbriquées. De même des réseaux plus diffus, organisés fréquemment à partir d'usagers qui veulent financer leur consommation personnelle par la revente, peuvent se structurer et se développer pour former de véritables petites entreprises fondées à

la fois sur un objectif de satisfaction des besoins et une logique marchande. Ces réseaux sont bien évidemment les plus structurés et reposent sur une division du travail plus ou moins complexe entre les individus qui sont chargés de l'approvisionnement auprès des grossistes ou des semi-grossistes, les guetteurs, les rabatteurs et les revendeurs. Par ailleurs, ces réseaux font preuve d'une grande flexibilité par rapport à la répression. En cas de démantèlement, leurs capacités de régénération sont importantes.

Approvisionnement et prix

Abdalla Toufik, Stéphane Legleye, Michel Gandilhon

Le caractère clandestin du marché du cannabis interdit de l'étudier comme un marché économique classique. Toutefois, il reste possible d'interroger les consommateurs sur leurs modalités d'approvisionnement. C'est ce qu'autorisent deux types d'enquêtes : les enquêtes en population générale, qui fournissent des éléments de cadrage valables pour l'ensemble de la population consommatrice parce qu'elles ont vocation à être représentatives de la population dans son ensemble, et des enquêtes au questionnaire plus précis, mais ciblées sur des populations particulières. Le présent chapitre tente d'articuler les informations de ces deux sources de données afin d'offrir le panorama le plus complet possible de la situation.

dant l'argent nécessaire, pour se procurer la substance recherchée. Ces notions sont intuitives mais pluridimensionnelles. Dans les enquêtes en population générale, elles sont principalement mesurées par le niveau d'usage, la connaissance de consommateurs ou de lieux d'achat, pour la première, ou par l'estimation de la difficulté à se procurer une substance donnée pour la seconde. Dans les enquêtes de type ethnographique, disponibilité et accessibilité sont appréciées et rapportées par les enquêteurs de terrain de façon plus globale en tenant compte de l'état du marché local (nature des lieux de vente, plage horaire, etc.).

La disponibilité

La première mesure de la disponibilité d'un produit est son niveau d'usage dans la population. Comme on l'a vu dans les précédents chapitres, celui du cannabis est de loin le plus élevé de tous les produits illicites. La proposition ou l'offre de détail au cours de la vie est une mesure alternative intéressante. Ainsi,

DISPONIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ DU CANNABIS

La disponibilité désigne la présence globale du produit dans un espace géographique donné tandis que l'accessibilité définit le degré d'effort à fournir par un consommateur moyen, possé-

en 2005, 43,1 % des 15-64 ans interrogés dans le Baromètre santé 2005 déclaraient s'être déjà vu proposer du cannabis au cours de leur vie (sans qu'il soit possible d'en connaître la date ni le caractère gratuit ou payant), alors que seuls 30,6 % d'entre eux disaient en avoir déjà consommé. Sans surprise, cette offre de consommation est plus courante parmi les hommes (51,3 % vs 35,1 % parmi les femmes) et parmi les jeunes, qui sont les segments de population les plus consommateurs : elle est déclarée par 57,7 % des 15-19 ans et culmine entre 20 et 24 ans (68,0 %). Elle diminue ensuite progressivement sur les générations plus âgées, sans devenir pour autant négligeable : si seulement 5,5 % des 60-64 ans disent avoir déjà fumé du cannabis au cours de leur vie, la proportion de ceux qui s'en sont déjà vu proposer est presque double (9,8 %) [52].

De la même façon, quatre personnes de 15 à 64 ans sur dix déclaraient en 2002 connaître personnellement un consommateur de cannabis [46], surtout parmi les hommes (43,6 % vs 36,7 %) et surtout parmi les jeunes (c'était le cas de 70,9 % des 15-24 ans). Le même constat est fait parmi les jeunes de 17-18 ans dans l'enquête ESCAPAD en 2003 : 81,2 % des jeunes disent avoir un ou plusieurs fumeurs de cannabis dans leur entourage, alors même que l'expérimentation n'est déclarée que par 53,0 % d'entre eux.

Ces proportions excèdent de loin le niveau d'expérimentation du cannabis dans la population, soulignant sa très grande diffusion, donc sa grande disponibilité, même pour les non-consommateurs.

L'accessibilité

Une des mesures indirectes de l'accessibilité peut être la connaissance de proches consommateurs, telle que décrite précédemment comme composante de la disponibilité. En effet, ce sont souvent les proches qui sont les principaux fournisseurs de produit et relais pour la consommation, qui a majoritairement lieu en groupe. Néanmoins, les enquêtes en population générale fournissent une autre mesure de l'accessibilité en questionnant la perception qu'ont les individus de la facilité avec laquelle ils pourraient ou peuvent se procurer du cannabis. Elles montrent ainsi que le cannabis paraît très accessible à la majorité des Français, qu'ils consomment ou non : près de six personnes âgées de 15 à 64 ans sur dix (58,0 %) jugent qu'il leur serait facile d'obtenir du cannabis en 24 heures, s'ils en voulaient (30,4 % assez facile et 27,5 % très facile). Les hommes de 20-25 ans sont particulièrement nombreux à partager cette opinion (79,2 % contre 61,3 % dans le reste de la population). Moins d'une personne sur dix (7,2 %) dit ne pas pouvoir se prononcer sur la question, cette proportion augmentant de façon nette avec l'âge des personnes interrogées, de 2,0 % parmi les 15-19 ans à 14,3 % parmi les plus de 55 ans. Il faut reconnaître que cette question trouve ses limites face aux individus qui n'ont aucune envie de se procurer du cannabis et n'acceptent pas vraiment la mise en situation qui leur est proposée. Le cannabis reste toutefois un produit jugé accessible même dans les tranches d'âge les plus élevées. La proportion de ceux estimant que cela leur serait « très facile » baisse toutefois nettement avec l'âge (40,6 % à 15-19 ans contre 17,4 % à 55-64 ans) [52].

Des difficultés d'accès sans grande incidence sur le marché

Les observations menées dans plusieurs sites du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) au cours des deux dernières années tendent à montrer néanmoins que des difficultés d'accès au cannabis peuvent survenir. Elles sont le plus souvent locales et de courte durée. Elles peuvent être saisonnières, notamment durant la période estivale, vraisemblablement à cause du départ en congés des petits trafiquants ; consécutives à des démantèlements des réseaux du trafic, mais encore artificielles et délibérées car provoquées par les trafiquants afin de « préparer » le marché pour que d'anciennes variétés, reconditionnées et ayant reçu des nouvelles appellations, soient réintroduites sur le marché à un prix plus élevé [30, 113, 133, 134, 241, 256].

Ces difficultés semblent peu affecter la plupart des consommateurs. L'anticipation par la constitution des petites réserves, le dépannage entre usagers et le recours à d'autres réseaux d'approvisionnement tendent à amortir l'impact de cette réduction momentanée de la disponibilité. Un consommateur régulier et averti est en mesure, en toute circonstance, de satisfaire ses besoins d'une forme ou d'une autre de cannabis.

sommateurs de cannabis au cours des douze derniers mois pouvaient décrire leur mode d'approvisionnement ordinaire en répondant soit « le don », soit « l'achat », soit « l'autoculture ». La question n'exclut pas le passage d'un mode d'approvisionnement à un autre tout au long de l'année en fonction des circonstances et des opportunités. Il est par exemple difficile à un particulier de subvenir à ses besoins personnels exclusivement grâce à ses propres plantations de cannabis dès lors qu'il fume de façon régulière ou quotidienne, en particulier s'il est jeune, réside chez ses parents ou habite en ville. En 2005, près de six usagers actuels de 15-64 ans sur dix (58,7 %) ont ainsi répondu qu'ils bénéficiaient ordinairement de dons, un peu plus du tiers (36,8 %) qu'ils achetaient leur cannabis et 5,1 % qu'ils le produisaient eux-mêmes. Alors que le don est plus répandu parmi les femmes (67,5 % vs 54,5 %) au contraire de l'achat, l'autoculture est partagée à égalité par les deux sexes. Ces modalités d'approvisionnement varient avec la fréquence d'usage : parmi les usagers réguliers, la proportion de bénéficiaires de dons n'atteint plus que 25 %, au profit de l'achat (62,9 %) et de l'autoculture (12,0 %), tandis que les pourcentages parmi les usagers quotidiens sont 20,5 %, 62,8 % et 16,7 %. Ces résultats soulignent qu'une minorité importante des usagers les plus fréquents ne payent pas leur cannabis, vraisemblablement parce qu'ils consomment avec des proches qui partagent leur produit.

Le même phénomène est observé à l'adolescence dans l'enquête ESCAPAD 2005 : la proportion de bénéficiaires de dons diminue avec la fréquence d'usage (sans jamais devenir nulle), au profit de l'achat et de l'autoculture, et les filles

MODALITÉS D'ACQUISITION DU CANNABIS

Place prépondérante des dons et de l'achat

Dans les exercices 2005 des enquêtes Baromètre santé et ESCAPAD, les con-

disent plus souvent que les garçons bénéficiant de dons, alors qu'elles sont presque autant à cultiver du cannabis. L'enquête permet de plus de montrer que ces modalités d'approvisionnement sont presque toujours conjointes et qu'à 17 ans, l'approvisionnement exclusif par le don reste supérieur à celui par l'autoculture, même chez les usagers quotidiens (4,2 % vs 3,3 %).

Les enquêtes de terrain permettent de compléter ces données en précisant les modalités d'achat. Ainsi, dans une enquête de 2004 relative aux consommateurs réguliers de cannabis, cinq principales modalités de son acquisition sont susceptibles d'être identifiées : cadeaux/don, achat à un ami, achat à un petit trafiquant (dealer), autoculture et achat à l'étranger. Les plus âgés semblent éprouver des difficultés particulières à s'assurer un approvisionnement régulier du fait du rétrécissement de leurs réseaux de sociabilité [248].

Parmi les consommateurs réguliers de cannabis, les quatre cinquièmes (78 %) des personnes déclarent s'approvisionner au moins de temps en temps auprès d'amis et les deux tiers (65 %) par des dons. L'achat à un petit trafiquant est déclaré par 59 % des usagers (un tiers y a recours fréquemment). La culture personnelle et l'achat à l'étranger (essentiellement aux Pays-Bas et en Belgique) sont minoritaires avec respectivement 24 % et 19 % de réponses [67].

Si les modalités d'approvisionnement pouvaient se mesurer sur une échelle de préférence, l'achat à un petit trafiquant inconnu (dealer) se situerait en bas de celle-ci. Au risque pénal (interpellation) s'ajoute celui d'un moindre rapport qualité-prix. Cela pourrait expliquer pour-

quoi cette modalité d'approvisionnement n'est utilisée qu'en dernier recours, en l'absence de toute autre possibilité, car elle renvoie le consommateur à une réalité qu'il tente souvent d'ignorer : le cannabis est un produit illicite, le vendeur est un « délinquant » et l'achat est un acte « déviant ». À l'opposé, l'achat entre « amis » est particulièrement valorisé parmi les consommateurs, car il est perçu comme synonyme de produit de qualité et de moindre risque lors de l'achat. En outre, dans l'imaginaire des usagers du cannabis le recours à cette modalité pourrait être une tentative visant à effacer la composante « péjorative – déviante » de l'acte d'achat et renforcer du même coup celle, souvent attachée à la consommation du cannabis, de « convivialité – sociale ». Acheter et vendre à des « amis » vise ainsi, entre autres, à échapper à la connotation du trafic, du deal, du marché noir, etc.

Les transactions entre l'espace privé et l'espace public

L'achat du cannabis auprès du petit trafiquant s'effectue dans les deux espaces public et privé. Dans l'espace public, les transactions sont plus ou moins visibles selon le choix du lieu, du hall d'immeuble à la rue en passant par des lieux plus discrets (gares, centres commerciaux) [36].

L'espace privé désigne essentiellement le domicile du petit trafiquant. Sans conteste, il s'agit du lieu privilégié aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur car il a l'avantage, pour les deux protagonistes, de réduire le risque d'exposition aux forces de l'ordre. La motivation principale de l'acheteur dans le choix de

L'autoculture de cannabis : un phénomène en expansion

Le phénomène de l'autoproduction de cannabis a commencé à se développer de manière significative en France dans les années 1970, notamment dans le sud de la France. Il touchait à l'époque les « néoruraux » dans le cadre d'un retour à la terre. Depuis, l'autoculture s'est étendue aux zones urbaines par le biais de la culture dite « en placard » [252].

La pratique de l'autoculture d'herbe de cannabis étant un phénomène clandestin, l'appréciation de son ampleur est un exercice complexe. D'après le Baromètre santé 2005, 5 % des 15-64 ans ayant consommé du cannabis dans l'année déclarent se procurer leur produit en ayant recours à la culture personnelle, au moins occasionnellement [52] ; dans l'enquête ESCAPAD 2005 [53], 9 % des usagers au cours de l'année, âgés de 17 ans, disent avoir recours à l'autoculture (1 % déclare s'approvisionner exclusivement par ce moyen). À l'aide de ces deux enquêtes, il est possible d'estimer la part des usagers recourant à l'autoculture à environ 200 000 pour la tranche d'âge des 15-64 ans.

Cet ordre de grandeur est proche d'une estimation produite par un collectif de consommateurs militants, le CIRC (Collectif d'information et de recherche cannabique), et souvent rapporté.

Il semblerait, par ailleurs, que ces dix dernières années, l'autoculture d'herbe de cannabis soit en nette hausse. Depuis au moins 2002, les données statistiques disponibles font état d'une augmentation aussi bien de la quantité que du nombre de pieds saisis [217]. La part respective de l'arrachage et de l'importation dans cette augmentation n'est pas connue. Les observateurs du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) rapportent également le développement du phénomène. Cet essor serait lié principalement à l'inquiétude des consommateurs devant la supposée dégradation de la qualité des produits qu'ils consomment. La résine fait l'objet notamment d'une méfiance de plus en plus grande de la part des usagers. Ceux-ci préféreraient fumer de l'herbe, la considérant de meilleure qualité. Pour beaucoup d'usagers, en effet, l'herbe apparaît comme un produit naturel. Dans une enquête consacrée aux usagers réguliers du cannabis le caractère non négligeable de la « culture personnelle » dans les stratégies d'approvisionnement des consommateurs apparaît nettement. Si, sur toute la France, près d'un quart des usagers reconnaît y avoir recours, la proportion peut s'élever jusqu'à près de 40 % sur certains sites de l'enquête [67].

Outre la qualité, jugée douteuse du haschisch, les raisons les plus fréquemment avancées par les personnes ayant recours à l'autoculture sont [248] :

- une alternative permettant d'échapper aux risques encourus lors d'un achat réalisé auprès de dealers ;
- la rentabilité financière y compris dans le cas d'une culture d'intérieur qui nécessite au minimum un investissement initial de 500 € ;
- l'aspect « convivial ». Les personnes qui se livrent à l'autoculture sont fréquemment parties prenantes d'un réseau de sociabilité où la gratuité est de mise (dons, contre-dons, « dépannages »).

Il semble que l'autoculture à large échelle, destinée à un marché dans un but d'enrichissement, soit très minoritaire.

Par ailleurs, certains professionnels de la vente de matériels nécessaires à l'autoproduction font état d'un commerce en forte expansion des lampes à sodium et des pots hydroponiques, produits indispensables à la culture dite « en placard ». En France, une soixantaine de magasins de jardinage et de boutiques spécialisées distribuent ce type de matériel. En outre, les ouvrages consacrés aux techniques de culture du cannabis font l'objet d'un engouement certain puisque certains se vendent à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires [108].

s'approvisionner directement au domicile du fournisseur est plutôt d'ordre symbolique : appartenir au cercle de la clientèle sélectionnée contrairement aux novices qui se procurent le produit dans l'espace public.

La résine domine dans l'hexagone et l'herbe dans les DOM

Le cannabis disponible en France existe sous deux formes principales : résine et herbe [248], l'huile étant quant à elle très rare [30, 86, 101, 241]. Les enquêtes en population générale ne permettent pas, pour l'instant, de documenter les types de cannabis consommés par les usagers, mais les enquêtes de terrain fournissent des indications utiles. Ainsi, en 2004, dans l'enquête « Consommateurs réguliers de cannabis », six répondants sur dix (57 %) déclarent s'être procurés de la résine lors de leur dernier achat et quatre sur dix (43 %) de l'herbe [67]. La forme résine domine le marché du cannabis en France métropolitaine [30, 67, 86, 101, 194, 256]. Au cours de la dernière décennie, la demande et la disponibilité de l'herbe sont, toutefois, en nette augmentation [152, 248]. Dans les départements d'outre-mer, en revanche, la disponibilité

de la forme résine est très réduite. Le marché local est presque exclusivement tourné vers l'herbe [192, 254, 289].

LE PRIX DU CANNABIS

Sur un même lieu géographique, le prix du cannabis peut varier de manière importante en fonction de la quantité achetée, de la qualité supposée du produit et enfin du degré de proximité avec le vendeur. Ainsi, le coût d'achat auprès d'un fournisseur connu du consommateur (petit trafiquant ou ami) est moins élevé que lorsqu'il s'agit d'un achat à un petit trafiquant inconnu. Pour réduire le coût d'achat, une pratique, qui tend à se généraliser, consiste en des achats collectifs (plusieurs dizaines de grammes ou plus à partager ensuite entre les cotisants) afin d'obtenir des prix préférentiels [102, 152, 256].

L'unité de vente courante de la résine de cannabis est la *barrette* (environ 2 g). Le prix moyen d'un gramme de résine de cannabis en France métropolitaine est stable à environ 4 € au cours de la période 2004-2005 (Figure 25). Il est en forte baisse (27 %) par rapport au prix, constaté lors d'une enquête similaire réalisée en 1996 (5,3 € le gramme) [152].

Le prix moyen du gramme d'herbe de cannabis en France métropolitaine en

Figure 25 : Prix moyen d'un gramme de cannabis en France en 2004 et 2005

	Résine		Herbe	
	Consommateurs réguliers 2004	SINTES cannabis 2005	Consommateurs réguliers 2004	SINTES cannabis 2005
Nombre de répondants	516	234	275	67
Prix moyen du gramme	3,9 €	3,9 €	5,4 €	5,3 €

Source : Consommateurs réguliers de cannabis, OFDT ; SINTES, OFDT.

2004 et 2005 s'élève à 5,4 et 5,3 € respectivement. Estimé à 10 € environ en 1996 [152], le prix de l'herbe a été pratiquement divisé par deux au cours de cette dernière décennie. L'engouement des consommateurs pour cette forme naturelle du cannabis combiné au développement de l'autoculture a contribué à en accroître la disponibilité et à en baisser le prix [67, 152, 226].

Ces prix moyens, obtenus directement auprès des consommateurs, sont du même ordre de grandeur que les estimations fournies par les services territoriaux de la police judiciaire et de la sécurité publique : de 4 à 6 € le gramme de résine, de 5 à 7 € le gramme d'herbe en 2005 [217].

Le budget consacré à l'achat du cannabis, en 2006, se situe, selon une étude qualitative auprès d'utilisateurs réguliers, entre 80 et 150 € par mois (en dehors de la dépense nécessaire pour l'achat du tabac) [248]. En 2003, l'enquête ESCAPAD avait, quant à elle, rendu compte, pour les jeunes âgés de 17-18 ans, d'un budget mensuel alloué à l'achat de cannabis compris entre 50 et 60 € mensuels pour les usagers réguliers et entre 75 et 85 € pour les usagers quotidiens [47].

Repères méthodologiques

Baromètre santé ; Enquête « Consommateurs réguliers de cannabis » ; Enquête qualitative auprès des usagers réguliers ; ESCAPAD ; SINTES ; TREND

Estimation du chiffre d'affaires du cannabis

Christian Ben Lakhdar, Stéphane Legleye, Stanislas Spilka

L'estimation du chiffre d'affaires des drogues illicites est une entreprise délicate en raison de la nature même des produits vendus. En France, cette mesure a toutefois déjà fait l'objet d'estimations. Ces dernières se révélaient être soit vraiment approximatives [231], soit fondées sur une méthodologie reposant sur des enquêtes de consommation étrangères [225] qui, par conséquent, ne permettait pas l'obtention de résultats véritablement fiables. Les enquêtes en population générale renseignant sur les consommations et les comportements vis-à-vis des substances psychoactives en France s'étant étoffées, il est désormais possible d'approcher une mesure plus juste de la réalité économique du marché de détail du cannabis en France et, plus précisément, d'avoir une estimation de son chiffre d'affaires.

MÉTHODOLOGIES

Les deux méthodes d'estimation résumées ici sont exposées en détail dans un article à paraître [68]. La première est fondée sur les déclarations de consommation, la seconde sur les déclarations de

dépenses. Elles portent toutes les deux sur la tranche d'âge 15-64 ans.

Méthode des déclarations de consommation

L'évaluation du chiffre d'affaires d'un secteur d'activité économique s'obtient en multipliant le prix de vente au détail par les quantités vendues. Dans le cas de biens légaux et grâce aux obligations fiscales de comptabilisation, ce calcul ne pose pas de problèmes majeurs. Il en est tout autrement dans le cas de biens illégaux comme le cannabis. Dans la mesure où les quantités vendues ne peuvent être connues, ce sont les quantités achetées par le consommateur final qui doivent être déterminées grâce aux enquêtes en population générale menées en France. Pour ce faire, il faut estimer la quantité de cannabis fumée à partir des déclarations de consommations dans les enquêtes en population générale. Le Baromètre santé 2005 (pour les 18-64 ans) et ESCAPAD 2005 (pour les 17 ans), permettent de connaître la fréquence de consommation au cours des trente derniers jours, ainsi

que le nombre de joints fumés lors de la dernière occasion. Le produit des deux fournit une indication du nombre de joints fumés au cours des trente derniers jours par individu, puis, rapporté à la population consommatrice, le nombre total de joints fumés dans la population au cours des trente derniers jours. La multiplication de ce résultat par la masse (en grammes) de cannabis utilisée pour la confection d'un joint moyen et par le prix moyen du gramme du cannabis disponible sur le marché fournit le chiffre d'affaires pour les trente derniers jours. Trois points sont cependant à considérer :

- la part issue de l'autoculture, estimée par le Baromètre santé à environ 4 % en volume, doit être soustraite au total de joints précédemment estimé ;
- le prix moyen par gramme de cannabis p a été fixé à 4 € : les observations du dispositif TREND tendent à montrer que le prix moyen du gramme de cannabis en France se situe dans une fourchette allant de 3,90 € pour la résine à 5,30 € pour l'herbe [80]. La valeur choisie de p reflète ainsi le grand différentiel de disponibilité des deux formes de produit (le prix choisit revient à une répartition d'environ 90 % de résine pour 10 % d'herbe achetés) ;
- la quantité de cannabis nécessaire à la confection d'un joint moyen dépend de la qualité du cannabis consommé et peut donc varier d'un joint à un autre ; paramètre difficile à estimer, il a été fixé à 0,33 g, ce qui correspond à environ 6 à 9 joints par barrette (plus petite unité de vente au détail) si celle-ci pèse entre 2 et 3 g (voir à titre d'exemple, [229]).

Le chiffre d'affaires des jeunes de 15-16 ans a été estimé à partir des seules fréquences de consommation déclarées dans ESPAD 2003, sous l'hypothèse qu'à

fréquence identique, les quantités fumées par les jeunes interrogés dans ESPAD sont les mêmes que celles des jeunes de 17 ans interrogés dans ESCAPAD.

Méthode des déclarations de dépense

Cette seconde approche d'estimation se fonde sur les déclarations de dépenses en achats de cannabis faites par les jeunes de 17 ans dans l'enquête ESCAPAD 2003. Le principe repose sur l'extension des dépenses mensuelles déclarées par les 17 ans en 2003 aux 15-64 ans suivant les caractéristiques de consommation des individus. Il est supposé que la dépense ne dépend que de la fréquence de consommation et du nombre de joints fumés la dernière fois, connus tous deux dans ESCAPAD et le Baromètre santé par l'intermédiaire des mêmes questions. De façon analogue à ce qui est présenté dans la méthode précédente, les dépenses mensuelles moyennes des jeunes de 15-16 ans sont par hypothèse considérées comme identiques à celles mesurées dans ESCAPAD 2003 à fréquence de consommation comparable.

ESTIMATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon les déclarations de consommation

Le chiffre d'affaires annuel issu de la vente de cannabis en France est estimé à 832 millions d'euros selon cette méthode. La figure 26 présente les résultats par tranches d'âge et catégories d'usagers. Les résultats montrent que c'est la catégorie des usagers quotidiens qui totalise la plus

grande part des dépenses avec 78 % du total. Ceci est vrai quelle que soit la tranche d'âge considérée. Globalement, la plus importante part des dépenses est attribuable aux 15-24 ans (57 % des dépenses totales), suivie de près par les 25-44 ans (42 %). Les hommes assurent à eux seuls environ 80 % des dépenses totales. Ce pourcentage est maximal chez les plus de 25 ans (85 %) et minimal à l'adolescence (73 %). Le volume de cannabis produit par

autoculture n'est pas compris dans cette estimation. S'il était valorisé sur le marché au prix moyen du cannabis en vigueur (5,3 €) le produit de sa vente serait estimé à environ 83 millions d'euros.

Selon les dépenses effectuées

La figure 27 présente les résultats obtenus par la méthode d'extension des dépenses en achats de cannabis des

Figure 26 : Estimations annuelles finales des dépenses d'achat de cannabis suivant la méthode de consommation par tranche d'âge et fréquence d'usage en 2005 (en millions d'euros).

	Mensuel non régulier	Régulier non quotidien	Quotidien	Total
15-16 ans	10,4	32,1	45,0	87,4
17 ans	5,4	21,7	47,0	74,1
18-24 ans	9,1	45,5	257,3	311,9
25-44 ans	13,0	40,8	294,6	348,4
45-64 ans	0,6	3,2	6,3	10,1
Hommes	27,8	110,2	531,4	669,4
Femmes	10,7	33,1	118,8	162,6
Total	38,5	143,3	650,2	832,0

Source : estimations OFDT, 2007.

Figure 27 : Estimations annuelles finales des dépenses d'achat de cannabis suivant la méthode des dépenses par tranche d'âge et fréquence d'usage en 2005 (en millions d'euros).

	Mensuel non régulier	Régulier non quotidien	Quotidien	Total
15-16 ans	19,2	28,3	36,9	84,4
17 ans	9,8	19,1	38,9	67,8
18-24 ans	22,5	60,9	214,4	297,7
25-44 ans	32,9	56,3	195,2	284,3
45-64 ans	2,2	4,9	4,2	11,4
Hommes	67,8	144,8	419	631,6
Femmes	18,8	24,7	70,5	114,1
Total	86,6	169,5	489,5	745,7

Source : estimations OFDT, 2007.

jeunes de 17 ans aux autres tranches d'âge. Selon cette deuxième approche, le chiffre d'affaires annuel de la vente de cannabis s'élèverait à 746 millions d'euros. Dans cette estimation, la part des dépenses des usagers quotidiens est toujours largement majoritaire, mais elle ne représente plus que 66 % du total. Ce sont, de même, toujours les 15-24 ans qui assurent la plus grosse part de la dépense totale (60 %), devant les 25-44 ans (38 %). Les hommes sont à l'origine de 85 % de la dépense totale, ce pourcentage variant entre 79 % à l'adolescence et plus de 85 % à l'âge adulte.

DISCUSSION

Les deux méthodes permettent d'obtenir des résultats plutôt convergents, le chiffre d'affaires annuel du marché de détail du cannabis se situerait dans une fourchette allant de 746 à 832 millions d'euros. Il s'agit d'un ordre de grandeur. Les hypothèses et les paramétrages intervenant dans ces calculs sont nombreux, mais quelques points cruciaux méritent toutefois d'être discutés pour appréhender ce résultat comme il se doit.

Questions liées aux deux méthodes utilisées

Premièrement, les deux méthodes reposent sur des déclarations de consommation ou de dépenses mensuelles. Cela introduit très certainement un biais orienté à la baisse pour l'estimation du chiffre d'affaires annuel dès lors que les éventuelles dépenses des consommateurs plus occasionnels sont écartées. Toutefois, celui-ci peut être considéré comme négligeable, au vu de la très faible

part des dépenses imputables aux consommateurs mensuels non réguliers dans les résultats.

Deuxièmement, les réponses des individus quant au nombre de joints fumés lors de la dernière occasion sont délicates d'utilisation. Il se peut que les individus répondent à cet item par le nombre de joints qu'ils ont vu « tourner » et sur lesquels ils ont effectivement tiré quelques bouffés et non pas le nombre de joints qu'ils ont pu fumer entièrement. Cette possibilité pose en conséquence la question du caractère solitaire ou collectif des consommations. Ce biais viendrait alors surestimer très nettement les évaluations du chiffre d'affaires, les joints fumés en groupe en une même occasion étant comptabilisés autant de fois qu'il y a de membres dans le groupe. Cet impact peut être très important en particulier parmi les jeunes, puisque 46 % des usagers quotidiens de cannabis de 17 ans interrogés en 2005 disent n'avoir pas fumé seuls lors de leur dernière consommation. Pour corriger ce biais, le nombre de joints fumés a ainsi été divisé par 2 dans les calculs précédents (taille minimale d'un groupe de consommateurs) lorsque la dernière consommation était collective dans les estimations proposées. Toutefois, le caractère solitaire de la dernière consommation n'étant connu que dans ESCAPAD 2005 pour les 17 ans, il a été considéré qu'à fréquence de consommation comparable, cette répartition des consommations solitaires était identique quel que soit l'âge, sauf pour les consommateurs quotidiens de 25 ans et plus, où elle a été considérée solitaire dans tous les cas. Cette hypothèse fait passer l'estimation brute par les consommations de 1 057 à 895 millions d'euros pour l'année 2005.

Troisièmement, la part d'autoculture peut également introduire des biais dans l'estimation obtenue. La culture étant très prisée, le choix de répondre « autoculture » plutôt qu'« achat » ou « don » en réponse à l'interrogation sur le mode d'approvisionnement ordinaire doit refléter en partie l'affirmation d'un comportement désiré et valorisé autant que la répartition réelle de la provenance du cannabis consommé. Il semble en effet difficile aux consommateurs quotidiens, en particulier urbains, même si des exceptions sont possibles, de s'approvisionner de façon continue au cours de l'année avec une production personnelle qui demande beaucoup de soins, d'équipements, d'espace et expose à des risques d'interpellation. Ce biais en faveur de l'autoculture peut ainsi conduire à une sous-estimation des achats réalisés et donc à une sous-estimation du chiffre d'affaires. Afin d'en tenir compte, la proportion d'autoculture a été divisée par deux dans l'estimation finale (soit 1 % parmi les usagers non réguliers, 4 % parmi les réguliers et 8 % parmi les quotidiens). Sans cette correction, le chiffre d'affaires serait de 895 millions d'euros annuels plutôt que 832 millions d'euros pour l'année 2005.

Enfin, dans la méthode des consommations déclarées, il est possible de modifier les valeurs des paramètres exogènes que sont le prix moyen du gramme de cannabis et la quantité moyenne nécessaire à la confection d'un joint moyen afin de tenir compte de l'incertitude qui pèse sur la connaissance de leur niveau. Ainsi, une variation du prix moyen entre 3,50 et 4,50 € (soit 12,5 % à la hausse ou à la baisse) et de la quantité moyenne dans les mêmes proportions (entre 0,29 et 0,37 g par joint) fait varier le total entre 637 millions et 1 052 millions d'euros.

Cette fourchette ne remet pas en cause l'ordre de grandeur de chiffre d'affaires obtenu par la méthode des consommations.

Questions spécifiques autour de la méthode des dépenses

Deux points méritent d'être signalés à propos de la méthode d'estimation directe des dépenses. Premièrement, elle repose sur l'hypothèse que les prix, les modalités de consommation et, partant, les dépenses mensuelles déclarées n'ont pas varié entre 2003 et 2005, ce qui est raisonnable au vu des connaissances du marché, des produits et des usages tels qu'ils apparaissent dans les enquêtes mobilisées, mais certainement discutable.

Deuxièmement, elle suppose que les dépenses ne dépendent que de la fréquence et de l'intensité de la consommation mais pas de la nature du produit, qui est inconnue. Or, comme il peut être raisonnablement avancé que la qualité des réseaux sociaux ainsi que les ressources matérielles et sociales varient avec l'ancienneté de la consommation et donc en partie avec l'âge des consommateurs, il est probable qu'une partie des usagers adultes puissent mieux que les adolescents sélectionner la qualité des produits qu'ils consomment, notamment en se tournant davantage vers l'herbe, plus recherchée que la résine. Est-ce à dire que les adultes dépensent plus pour leurs achats de cannabis ? La réponse n'est pas tranchée : les produits de meilleure qualité étant plus chers mais ayant des concentrations plus élevées en THC, ils servent à la confection de plus nombreux joints, le coût moyen des joints pouvant diminuer en conséquence. Il semble donc difficile d'adjoindre des hypothèses supplémentaires pour tenir compte de cet effet.

La robustesse des estimations peut néanmoins être appréciée grâce à la méthode des dépenses, qui permet de calculer un prix moyen du gramme de cannabis fumé par les individus de 17 ans, dont les consommations et les dépenses sont connues. Selon ce calcul, le prix d'achat serait de 3,30 € le gramme. Ce résultat est proche mais un peu inférieur à celui des observations de terrain auprès de consommateurs réguliers plus âgés. Il suggère soit que les consommateurs achètent en une seule fois une importante quantité afin de bénéficier d'une ristourne, soit que la qualité du cannabis est médiocre, ou bien encore les deux à la fois. Il laisse à penser à tout le moins que les prix et la qualité des produits achetés varient effectivement avec l'âge.

Au final, l'impact de ces hypothèses ne modifie pas l'ordre de grandeur de l'estimation, qui reste inférieure au milliard d'euros. Même si la comparaison est discutable, il est possible de placer ce montant en regard des chiffres d'affaires des produits psychoactifs licites les plus courants : celui de la filière alcool était évalué, toutes taxes comprises, à 14,2 milliards d'euros en 2004 et celui de la vente de tabac à 13,7 milliards d'euros en 2005 (2,9 milliards HT).

Composition du cannabis : taux de THC et produits d'adultération

Isabelle Évrard

La composition de l'herbe et des résines de cannabis est une question largement débattue au moins pour deux raisons : leur teneur en principe actif et la présence de produits d'adultération. Ce chapitre présente l'ensemble des données sur la composition du cannabis disponible en France et s'intéresse à l'évolution des taux en principe actif au niveau national au regard des évolutions constatées en Europe.

TENEUR EN THC

Aspect analytique : pratiques et limites

Le taux de delta-9-tétrahydrocannabinol ou THC est la mesure communément utilisée pour apprécier le potentiel psychotrope d'un produit cannabique. En effet, bien que le cannabis contienne plus de soixante cannabinoïdes, dont certains participent de manière synergique à son effet psychotrope, la principale substance psychoactive est le THC.

Les techniques d'analyses utilisées actuellement pour le dosage du THC font

appel à la chromatographie en phase gazeuse couplée ou non à la spectrométrie de masse, méthode courante d'identification et de quantification en toxicologie. Les résultats sont exprimés en pourcentage de THC rapporté à la masse sèche du produit.

Les mesures des teneurs en THC présentent plusieurs limites. En premier lieu, l'herbe de cannabis et, dans une moindre mesure, la résine sont des produits extrêmement hétérogènes [182]. D'une part, les différents éléments de la plante présentent des concentrations très variables en THC : élevée au niveau des sommités fleuries, plus faible dans les feuilles, nulle dans les tiges et les graines. D'autre part, différents plants issus d'une même récolte ne présenteront pas des taux de THC équivalents puisque ceux-ci dépendent de l'état de maturité du plant, lui-même lié à de nombreux facteurs génétiques et écologiques. La teneur en THC indiquée pour un lot d'herbe ou de résine va donc être influencée par l'échantillonnage, c'est-à-dire la sélection dans l'ensemble de ce lot de la partie qui sera analysée.

Les résultats obtenus dépendront également de la préparation du prélèvement : élimination ou non des parties sans THC, nature du procédé de broyage et méthode d'extraction du principe actif.

Enfin, un dernier paramètre à prendre en compte est la déperdition naturelle dans le temps en THC ; celle-ci est estimée à 17 % par année pour un stockage à température ambiante [259].

Ainsi, la reproductibilité interlaboratoires et la précision des mesures de taux de THC sont médiocres, ce qui questionne le degré de validité des études de comparaisons géographiques et historiques [242]. Cependant, si ces sources d'erreur de mesure limitent les interprétations fines, les études menées au niveau national et international permettent de dégager de grandes tendances qui apportent un premier éclairage sur la question des évolutions des teneurs en THC du cannabis.

Évolution récente des taux de THC en Europe

Un document publié en 2004 par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies montre des changements de taux moyens de THC modestes sur la période 1997-2003, les hausses apparentes étant largement expliquées par l'apparition récente de produits fortement dosés obtenus à partir de méthodes de production intensives [161].

Bien que visibles dans la plupart des pays européens, ces produits fortement dosés demeurent rares et leur circulation reste surtout confinée au territoire hollan-

dais et aux pays qui lui sont limitrophes.

Un indice moyen, désigné sous le terme « taux de THC réel », a été calculé pour chaque pays à partir de l'analyse de tableaux standardisés remplis annuellement par chaque État membre, complétée d'une enquête *ad hoc* basée sur le volontariat à laquelle six pays¹⁵ ont participé.

Cet indicateur est obtenu en additionnant les teneurs moyennes en principe actif des différents produits (herbe issue de l'autoculture, herbe importée, résine importée) pondérées par la part relative de ces produits dans la consommation totale de cannabis.

L'indice de chaque pays tient donc compte de la supériorité des taux moyens en THC des résines relativement aux herbes ainsi que du cannabis cultivé localement par rapport aux produits d'importation, et du poids de chacune de ces catégories dans son marché. Sa valeur dépend en conséquence des estimations des parts relatives de ces différents produits, souvent imprécises, mais dont la prise en compte a permis d'affiner la mesure des taux de THC moyen auquel un usager est exposé.

L'enquête montre que ce taux réel moyen de THC est resté stable autour des valeurs 6 et 8 % dans pratiquement tous les pays européens depuis plusieurs années.

La seule exception est la Hollande qui a atteint un taux réel moyen de 16 % en 2001-2002 et dont les taux moyens pour les trois catégories que sont le cannabis importé, l'herbe et le cannabis néerlandais, ont doublé sur la période 2000-2004 [240]. Cependant, la situation de ce

15. Autriche, République tchèque, Allemagne, Hollande, Portugal et Royaume-Uni.

pays est particulière puisque la part de produits issus de la culture locale représente la moitié du cannabis consommé, alors qu'elle reste relativement faible dans les autres pays européens [161]. Particulièrement développées, les filières hollandaises de culture de cannabis utilisent des procédés de production permettant d'obtenir des taux en principe actifs de plus en plus élevés : sélection de variétés, prévention de la fertilisation des plants femelles, techniques de culture hors-sol et proximité des lieux de production et de consommation qui diminue la perte de teneur en THC liée à l'oxydation des produits stockés. Les produits obtenus par ces techniques atteignaient en 2004 des teneurs moyennes estimées à 20 %, soit un coefficient multiplicatif supérieur à 3 par rapport aux herbes importées [240].

Évolution récente des taux de THC à partir des saisies en France

Aucune description des évolutions des taux de THC sur une période antérieure aux années 90 n'est disponible pour la France. Néanmoins, l'ensemble des données existantes, qui couvrent la période 1993 à 2005, confortent les conclusions du rapport européen de 2004 : les discrètes variations des teneurs en THC de la dernière décennie peuvent être expliquées par l'apparition de nouveaux produits très fortement titrés, mais minoritaires sur le marché clandestin français.

Ainsi, une synthèse sur l'évolution des teneurs en THC de produits saisis de 1993 à 2004 date la première apparition de produits fortement dosés à plus de 20 % au cours de l'année 1997 [207]. Grâce à

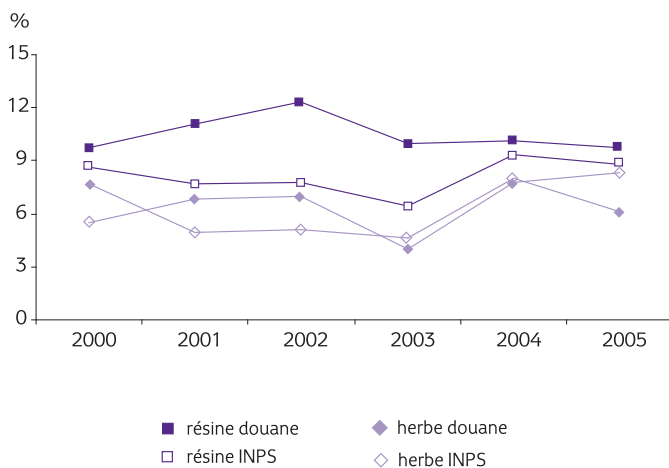
Évolution sur le long terme des taux de THC dans le monde (hors Europe)

Trois séries de données internationales décrivent les évolutions à long terme des teneurs moyennes en THC du cannabis : aux États-Unis sur la période 1972-1997, en Nouvelle-Zélande sur la période 1976-1996 et en Australie sur la période 1980-1997 [110, 111, 135, 243]. Ces données ne dépeignent en rien la situation européenne sur la même période, les filières d'approvisionnement en cannabis du marché clandestin européen étant totalement distinctes de celles alimentant les marchés du nord de l'Amérique et de l'Océanie.

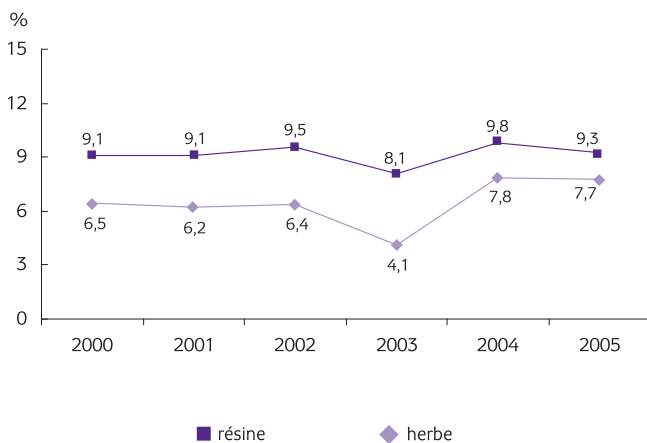
Aux États-Unis, le taux de THC de l'herbe de cannabis, produit très majoritairement consommé, augmente de 1 % avant 1980 à environ 4 % en 1997. Cette hausse est certes importante, mais les chiffres sont loin de la multiplication par dix souvent annoncée, et les teneurs atteintes avant 1980 sont très faibles au regard des valeurs actuellement observées en Europe [93, 296].

En Nouvelle-Zélande, le taux moyen du cannabis est resté constant sur la période de 20 ans étudiée, avec également des teneurs moyennes faibles par rapport aux standards européens. Quant à l'Australie, une augmentation modérée des taux moyens de THC est visible sur les dernières années d'observation. Cet accroissement semble expliqué par une sélection plus importante qu'auparavant des parties de la plante les plus fortement titrées.

Figure 28 : Évolution 2000-2005 des taux moyens des saisies analysées par les laboratoires des douanes et de la police (en %)



Le graphique ci-dessus illustre les données selon les deux sources ; le graphique ci-dessous présente les données regroupées sous forme de moyennes pondérées. Chaque source centralise les résultats d'analyse de plusieurs laboratoires répartis sur le territoire national : cinq pour l'Institut national de police scientifique et dix pour les douanes, dont un laboratoire outre-mer.



Source : Institut national de police scientifique [33], laboratoire des douanes [34].

un second volet d'enquête, les auteurs précisent que la proportion d'herbe de cannabis dosée à plus de 20 % a augmenté ces dernières années, passant de 0,5 sur la période 1999-2000 à 2,4 % sur la période 2001-2004 [208]. Ils estiment également que sur les mêmes périodes la proportion de résine dosée au même taux passe de 5,5 à 2,0 %. Pour reprendre les auteurs, les échantillons contenant plus de 20 % de THC restent très rarement rencontrés, représentant seulement 2,0 % de l'ensemble des saisies en 2004.

D'autre part, les valeurs moyennes françaises de taux de THC, calculées à partir des données de saisies sur la période 2000 à 2005, restent cohérentes avec les valeurs européennes annoncées. Sur l'ensemble des dosages effectués par l'INPS (Institut national de police scientifique) et les laboratoires des douanes entre 2000 et 2005, les teneurs moyennes annuelles fluctuent autour de la valeur de 9 % pour les résines et 7 % pour les herbes [33, 34]. Aucune tendance forte ne se dégage sur ces cinq dernières années (Figure 28). Un resserrement des valeurs moyennes des taux de THC des résines et des herbes semble toutefois s'amorcer sur les deux dernières années ; cette convergence reste toutefois à confirmer.

Teneur en THC des produits consommés en France

Une enquête d'observation, menée à partir d'échantillons de cannabis recueillis auprès d'usagers, détaille la composition

des produits effectivement consommés en France en s'affranchissant des limites d'interprétation dont souffrent les études réalisées à partir de données de saisies : produits potentiellement en transit sur le territoire, éventuellement exposés à de nouvelles adultérations avant consommation, et, de plus, dans le cas particulier du cannabis, provenant parfois de récoltes saisies avant que les plants ne soient arrivés à maturité.

Cette enquête d'observation coordonnée par l'OFDT s'est déroulée en deux volets dans les agglomérations de Bordeaux, Dijon et Lille en 2004¹⁶ puis Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse en 2005 [66, 226].

Le recueil des échantillons, organisé dans un cadre réglementaire strict, a été réalisé directement auprès d'usagers par des enquêteurs spécifiquement formés. La constitution d'un échantillon représentatif des lots de cannabis consommés étant irréalisable, les pratiques de sélection des échantillons ont favorisé la diversification des filières d'approvisionnement des produits analysés.

Le nombre total d'échantillons recueillis est de 574¹⁷ et comprend approximativement 60 % de résines et 40 % d'herbe. Les données confirment une grande variabilité des teneurs en THC du cannabis, plus marquée pour les herbes que pour les résines. Pour l'enquête de 2005, la moitié des résines se situaient entre des teneurs de 7 et 12 % avec un maximum à 54 % et la moitié des herbes entre 6 et 14 % avec un maximum à 25 %.

16. Les données du site de la Martinique ont été exclues de cette analyse car relevant d'une situation différente de la France métropolitaine. En effet, dans les Antilles, les usagers consomment essentiellement une herbe cultivée sur place, alors qu'en métropole le marché du cannabis est majoritairement constitué de résines importées.

17. 183 en 2004 et 391 en 2005.

Les résultats obtenus semblent confirmer la convergence entre les teneurs moyennes en THC des herbes et des résines observée à partir des données des services répressifs (cf. *supra*). En effet, les deux catégories obtiennent une valeur moyenne semblable, égale à 10 %. La légère supériorité de cette valeur sur les estimations obtenues à partir des données de saisies s'explique par le mode de recueil des échantillons.

Ces données permettent de mettre en évidence une situation hétérogène sur le territoire. La moitié nord de la France subit l'influence néerlandaise et affiche une teneur moyenne élevée pour les herbes et les résines, égale à 12 %. La moitié sud, quant à elle, montre des valeurs proches

des résultats européens : la teneur moyenne pour les herbes est moitié moindre que dans l'autre moitié de la France et l'écart demeure entre taux moyens des herbes (6 %) et des résines (8 %).

La part de produits fortement dosés à plus de 20 % de THC, uniquement disponible pour les données de 2005, est estimée à 5,2 % pour les herbes et 3,4 % pour les résines ; tous ces échantillons ont été recueillis dans la moitié nord de la France. Ces données montrent une part plus importante de produits fortement dosés parmi les herbes. Ce phénomène s'explique par une pénétration du marché illicite français différente pour l'herbe et les résines. En effet, si les herbes de

Rôle des produits fortement dosés sur l'exposition individuelle au THC

Les effets somatiques du THC dépendent à la fois de la susceptibilité personnelle de l'utilisateur et de la quantité de THC à laquelle il s'expose, ou dose individuelle d'exposition. D'où l'importance accordée à la concentration en THC qui détermine, à quantité de produit équivalente, la dose de THC consommée.

Cependant, deux considérations viennent nuancer l'impact potentiel de la consommation de produits fortement dosés sur l'apparition de problèmes sanitaires aigus ou chroniques :

- la rapidité d'action des produits fumés permet à l'utilisateur d'adapter immédiatement sa consommation à la puissance de la substance afin d'obtenir les effets recherchés, tout en évitant l'apparition de symptômes non souhaités [195]. Cette notion d'un titrage empirique par l'utilisateur, suivi d'un ajustement de la quantité de principe actif absorbé, est perceptible dans une enquête¹⁸ de l'OFDT : tous les usagers de produits fortement dosés ont su détecter une concentration élevée en THC et aucun ne s'est plaint d'effets indésirables [226],
- le taux de THC contenu dans les produits n'est qu'un des facteurs déterminant la dose individuelle d'exposition cumulée sur une carrière d'utilisateur. La fréquence et l'intensité des épisodes de consommation ainsi que la durée totale de consommation, fortement corrélée à la précocité du début de la consommation, sont des facteurs essentiels et bien plus influents que le dosage en THC des produits consommés [136].

18. Observations réalisées en 2005 auprès d'utilisateurs à Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse.

production hollandaise circulent vers les pays qui lui sont limitrophes, les résines hollandaises produites à partir d'herbe cultivée localement, avec des taux de THC considérablement élevés, restent des produits confidentiels : une seule résine de cette catégorie a pu être recueillie dans un milieu de connaisseurs au cours de l'étude française.

LES PRODUITS D'ADULTÉRATION

De nombreux produits d'adultération des résines de cannabis sont couramment cités dans les ouvrages d'information et par les usagers [89, 154, 155]. Cependant, aucune de ces sources ne fait état de la confirmation de la présence de tels produits, soit par analyse, soit par observation directe de pratiques de coupage. Les produits évoqués vont des substances inactives aux substances toxiques : henné, cires, paraffine, colles, huile de vidange, déjections animales, hydrocarbures aromatiques, principes actifs médicamenteux et substances psychoactives illécites (hors cannabinoïdes).

La majorité des substances citées n'étant pas mises en évidence à partir des techniques de chromatographie couramment utilisées par les laboratoires effectuant les analyses sur les stupéfiants, les données objectivées confirmant leur présence ou non sont peu nombreuses. Il est toutefois notable que :

- aucun produit d'adultération n'a été mis en évidence dans une enquête spécifique sur les produits de coupe du cannabis réalisée par Médecins du monde entre 2001 et 2003 hormis une graisse retrouvée dans deux échantillons de résine présentant un aspect douteux faci-

lement identifiable [176]. La conclusion apportée à cette étude est que, malgré une méthodologie originale qui favorisait volontairement le recueil de produits « inhabituels » aux yeux de consommateurs avertis, les rumeurs ou anecdotes d'adultérations fréquentes, variées – et notamment l'ajout de psychotropes – n'ont pas été confirmées dans les échantillons analysés ;

- aucune substance psychotrope (hors cannabinoïdes) ou principe actif médicamenteux n'a été identifié en France dans des produits cannabiques alors que ces substances sont détectées par les techniques de laboratoire utilisées pour l'analyse des stupéfiants. Cette constatation concerne aussi bien les produits de saisies que les deux études réalisées sur des produits de consommation [33, 34, 66, 176, 226] ;

- deux produits d'adultération ont été détectés de façon certaine dans des herbes de cannabis recueillis auprès d'usagers. En effet, de l'herbe de cannabis contenant des microbilles de verres et/ou un composé proche du sable circule depuis 2006 dans le nord de la France, en Angleterre, en Hollande et en Belgique [224]. À la fin de premier semestre 2007, l'impact de la consommation de ces produits sur la santé des usagers n'avait pu être précisément évalué. Dans l'attente du résultat des investigations menées à ce propos, le ministère de la Santé et des solidarités a émis le 9 mars 2007 une note d'information sur les « risques sanitaires liés à une consommation d'herbe de cannabis coupée avec des microbilles de verre » ;

- un produit d'adultération a été identifié fortuitement en Italie sur une saisie isolée de résine, à partir des techniques d'identification classiques [81]. Il s'agissait

de colophane, une résine naturelle extraite de certaines variétés de pins, irritante pour les voies respiratoires sans que les mécanismes d'action soient encore bien compris.

Notons que le cannabis étant essentiellement fumé, ce chapitre ne renseigne pas sur la nature et la concentration des substances effectivement absorbées par le consommateur. Les connaissances actuelles sur les produits de combustion et de pyrolyse sont principalement le fait d'études américaines et il serait néces-

saire de démontrer l'adéquation de ces résultats au mode de consommation et aux produits européens. L'ensemble des enquêtes menées sur ce sujet avant 2001 sont référencées et commentées dans l'Expertise collective INSERM sur le Cannabis [155]. En France, une étude de 2006 du journal *60 millions de consommateurs* offre quelques résultats sur la toxicité de la fumée du cannabis et notamment sur les taux de monoxyde de carbone et de goudrons inhalés, et devrait être complétée à l'avenir [151].